

Le Président de l'Université,

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-2 et L 952-6-1 ;
- Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment l'article 25 ;
- Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment ses articles 9 à 9-3 ;
- Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte de l'Université de Lille du 14 mars 2019 statuant sur la composition nominative des comités de sélection ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition du comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi de maître de conférences n° **02 MCF 0099** est fixée comme suit :

- **Composante d'affection :** Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales - FSJPS
- **Laboratoire d'affectation :** CRDP - EA 4487
- **Profil :** Droit public interne

- **Présidente du comité de sélection :** Johanne SAISON
- **Vice-président du comité de sélection :** Mathias AMILHAT

MEMBRES EXTERIEURS				
NOM	Prénom	Section CNU ou organisme	Établissement	Corps
BOUSSARD	Sabine	02	Univ. Paris Nanterre	PR
FOREY	Elsa	02	Univ. Bourgogne	PR
GIRARD	Anne-Laure	02	Univ. Poitiers	PR
CARTON	Olivier	02	Univ. Littoral Côte d'Opale	MCF
JENNEQUIN	Anne	02	Univ. Artois	MCF
THUMEREL	Isabelle	02	Univ. Littoral Côte d'Opale	MCF

MEMBRES INTERNES				
NOM	Prénom	Section CNU ou organisme	Établissement	Corps
BAUDU	Aurélien	02	Univ. Lille	PR
CATTOIR-JONVILLE	Vincent	02	Univ. Lille	PR
SAISON	Johanne	02	Univ. Lille	PR
AMILHAT	Mathias	02	Univ. Lille	MCF
MONDOU	Christophe	02	Univ. Lille	MCF
ROSA	Audrey	02	Univ. Lille	MCF

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le 15 mars 2019

Le Président,



Jean-Christophe CAMART